

Règlement national suisse IDO de compétition

1. HIP-HOP / STREETDANCE

1.1. Hip-Hop / Streetdance solo hommes

1.2. Hip-Hop / Streetdance solo femmes

1.3. Hip-Hop / Streetdance duo

A Pour les Solos la musique est imposée par l'organisateur pour les éliminatoires et la finale. Pour les Duos la musique est fournie par l'organisateur pour tous les tours éliminatoires, pour la finale des Duos, la musique est fournie par les danseurs.

B Durée de la présentation: 1 minute. Tempo: libre. L'organisateur peut prévoir dans les tours éliminatoires que plusieurs Solos/Duos dansent en même temps. Pour la finale des Solos au maximum 3 sur la piste. Pour les Duos un par un,

C Caractéristiques et mouvement : le Hip-Hop comprend différents styles de danse nouvelles, telles que : Hype Dance, New-Jack-, Jamming, etc., en ajoutant des éléments créatifs comme (stops/freezes, jokes, flashes)les arrêts, des plaisanteries, des flashes, des mouvements rapides, etc. Le hip-hop est plus souvent dansé sur « eighth notes (les croches), avec une action typique de rebondissement ou de sautillerment (New-Jack-Swing). Des éléments acrobatiques peuvent être ajoutés, également ceux provenant du Breakdance, mais ils ne doivent pas dominer la performance.

D Un danseur ne se verra pas gratifié de points supplémentaires parce qu'il inclut des éléments acrobatiques à sa performance. Cependant, si ces éléments ne sont pas exécutés correctement du point de vue technique, des points seront déduits. Dans la catégorie kids, les «éléments acrobatiques» ne sont pas autorisés.

E La diversité des techniques/styles est jugée positive, p. ex. B-Boying, Freestyle, Locking, Popping (Ticking), Boogalooing, House.

F Mention spéciale pour les Duos : les deux danseurs devraient danser ensemble et pas chacun pour soi, ni à tour de rôle. Leur performance devrait inclure des pas synchronisés comme « Follow the Leader » (suivre le chef), shadow or mirror design (faire l'ombre ou le miroir de l'autre), ainsi que des « patterns », des pas identiques. Le mélange de toutes ces possibilités est important lors de la performance.

G Pour les duos, la catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge du compétiteur aîné. Si l'un des partenaires ne présente pas une différence de plus de deux ans avec la catégorie d'âge inférieure, il a le droit de figurer dans la catégorie au-dessus. La différence d'âge ne doit cependant pas excéder trois ans.

Exemple: Un danseur a 10 et l'autre 13 ans, ils ont le droit de danser dans le groupe Juniors, mais si le plus jeune n'a que 9 ans, ils n'ont pas le droit de danser..

H Durant la présentation, les danseurs ne doivent pas se servir du matériel qui se trouve dans la salle. Ils n'ont le droit de se présenter qu'avec ce qu'ils portent ou ont sur eux. Aucun accessoire ne faisant pas partie intégrante de la « tenue de scène» sera autorisé (parapluie, chaise, banderole, tambours, éventails, instruments de musique, lampe de poche, etc...).

I Les danseurs n'ont pas le droit d'utiliser de liquides, paillettes ou d'autres substances pouvant rendre le sol glissant.

Règlement national suisse IDO de compétition

1.4. Hip-Hop Small Groupe (3 à 7 personnes) /Formation (8 à 24 personnes)

A Les Small group et les Formations amènent leur propre musique. Durée de la présentation: 2:30 à 3 minutes (+/- 5 sec.).

B Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.

C Tous les danseurs d'un Small group ou d'une Formation dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Les Small Group et les Formation seront jugés comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance.

D Caractéristiques et mouvement : le Hip-Hop comprend différents styles de danse nouvelles, telles que : Hype Dance, New-Jack-, Jamming, etc., en ajoutant des éléments créatifs comme (stops/freezes, jokes, flashes)les arrêts, des plaisanteries, des flashes, des mouvements rapides, etc. Le hip-hop est plus souvent dansé sur « eighth notes (les croches), avec une action typique de rebondissement ou de sautaillement (New-Jack-Swing). Des éléments acrobatiques peuvent être ajoutés, également ceux provenant du Breakdance, mais ils ne doivent pas dominer la performance.

E Un Small Group ou Formation ne se verra pas gratifié de points supplémentaires parce qu'il inclut des éléments acrobatiques à sa performance. Cependant, si ces éléments ne sont pas exécutés correctement du point de vue technique, des points seront déduits.

F La diversité des techniques/styles est jugée positive, p. ex. B-Boying, Freestyle, Locking, Popping (Ticking), Boogalooing, House, etc.

G La musicalité (rythme, changements), la variation et l'originalité de la performance, accompagnés d'une exécution propre et d'une bonne chorégraphie, seront évaluées avec beaucoup d'attention. Il est important de souligner le caractère typique du Hip-Hop; de le présenter au travers d'une harmonie d'idées, de musique, de costume et de danse.

H Durant la présentation, les danseurs ne doivent pas se servir du matériel qui se trouve dans la salle. Ils n'ont le droit de se présenter qu'avec ce qu'ils portent ou ont sur eux. Aucun accessoire ne faisant pas partie intégrante de la « tenue de scène» sera autorisé(parapluie, chaise, banderole, tambours, éventails, instruments de musique, lampe de poche, etc...).

I Les danseurs n'ont pas le droit d'utiliser de liquides, paillettes ou d'autres substances pouvant rendre le sol glissant.

L Le 50% au maximum des danseurs d'un groupe Formation peuvent être jusqu'à deux ans plus jeunes. L'âge de tous les autres danseurs doit correspondre à la catégorie spécifique.

Règlement national suisse IDO de compétition

2. Catégories d'âges

Enfants (Kids): jusqu'à 11 ans

Adolescents (Ados): de 12 à 15 ans

Adultes: de 16 à 49 ans

Seniors: dès 50 ans

L'année de naissance compte pour les catégories d'âges.

Chez les duos l'année de naissance du plus âgé est déterminante. La différence d'âge est également à prendre en compte. Le danseur plus jeune ne doit pas présenter une différence de deux ans plus jeune que la catégorie supérieure. La différence entre les deux participants ne doit pas dépasser trois ans.

Exemple: Un danseur âgé de 10 ans et un autre de 13 ans, tout les deux peuvent danser la catégorie d'âge Junior, si le plus jeune était âgé de 9 ans la différence serait trop grande

Complément 1: Des danseurs plus jeunes peuvent participer dans une catégorie plus haute, l'inverse n'est pas possible.

Complément 2: Des danseurs plus jeunes qui participent chez les Juniors ne peuvent pas participer avec un autre danseur plus jeune chez les Kids. Mais ils peuvent participer dans un Small Group ou une Formation.

La même restriction est valable pour toutes les catégories d'âge pour les Small Group et Formations. Pas plus du 50% au maximum des danseurs d'un groupe peuvent être jusqu'à deux ans plus jeune que l'âge défini dans la catégorie. L'âge de tous les autres danseurs du groupe doit correspondre à la catégorie spécifique. Tout danseur ne peut participer que dans une seule catégorie d'âge par discipline.

Des danseurs ne sont jamais autorisés à participer dans deux catégories d'âges spécifiques de la même division.

Exemple :un enfant de 10 ou 11 ans décide de danser en Small Group Juniors, peut aussi danser en solo Kids, duo Kids ou Formations Kids, mais NE PEUT PAS danser en Small Group Kids.

Règlement national suisse IDO de compétition

3. Voting-System (TCI)

Lors des tournois, il sera jugé de la manière suivante

Technique

Les meilleures performances des techniques fondamentales de la discipline et le style en cours d'évaluation. Démontrer le style ou la nature authentique de la danse. Le niveau de difficulté des figures utilisées lors de la performance. Précision dans l'utilisation du rythme base et avancé. Utilisation de la piste de danse mise à disposition et (si applicable) en rapports avec les autres danseurs. Synchronisation avec la musique et les autres danseurs. La capacité des danseurs d'exécuter ces aspects est d'une grande importance et on recommande aux concurrents de choisir des mouvements, rythmes et danses avec lesquels ils sont à l'aise et adapté à leur niveau.

Composition (chorégraphie)

Ceci implique une évaluation des mouvements, figures, variations, rythmes et (si applicable) images, schémas, lignes et cercles qui composent chaque routine. Variation et originalité dans les choix des composants, l'utilisation de l'espace verticale et horizontale, ainsi que l'utilisation de l'espace de la surface de danse sont aussi évaluées dans cette dimension..

Image

L'expression physique et émotionnelle, la présentation, la communication avec le public, le niveau d'énergie et le pouvoir de toucher émotionnellement le public sont hautement importants dans cette dimension. D'autres aspects importants de l'image comprennent les accessoires, costumes, maquillage, coiffure, présentation, l'harmonie générale, les mouvements, les costumes et tout autres éléments choisis pour exécuter la performance.

3.1.1 Critères de jugement / répartition des points

Technique(technique de danse) (10 Points)

Niveau en danse

Exécution technique

Tempo / rythme

Synchronisation

Composition(chorégraphie) (10 Points)

Créativité /Originalité

Pas / mouvements / combinaisons

Interprétation musicale harmonieuse

Occupation de l'espace

Mises en scène - images

Effets

Image (10 Points)

Maquillage, coiffure et costume approprié

Présence sur scène et personnalité

Harmonie

Authenticité et originalité

3.2. Composition du Jury

Le chef de jury est le responsable de tournoi

Cinq juges sont obligatoires,

- dont un spécialiste de breakdance,
- trois de streetdance
- une personne compétente en matière de danse générale

Règlement national suisse IDO de compétition

3.3 Jugement

Tours préliminaires = Classement par points

Tour final = Classement par places

Lors des tours préliminaires Solos/Duos, un classement par marks est possible.

3.4 Contestation

Les décisions des juges sont à respecter. Aucune contestation concernant les évaluations, le résultat final, ainsi que les décisions prises par le chef juge ne seront autorisées.

4. Inscription

Les tournois de qualifications sont ouverts à tous. Par contre seront qualifiés uniquement les personnes répondant aux critères **du chapitre 5**.

Le délai d'inscription pour les tournois de qualification se termine normalement 14 jours avant le tournoi.

La finance d'inscription est à verser 14 jours avant le tournoi à chaque organisateur.

5. Qualifications

Sont qualifiés pour les Championnats Suisse, les danseurs suivants:

Catégorie solo: Les 5 (cinq) premiers en Kids – Juniors – Adults

Catégorie duo: Les 5 (cinq) premiers en Kids – Juniors – Adults

Catégorie Small Group: Les 3 (trois) premiers en Kids – Juniors - Adults

Catégorie Formation: Les 3 (trois) premiers en Kids – Juniors – Adults

De chaque tournoi de qualification.

Sont qualifiés pour les Championnats d'Europe ou les Championnats du Monde IDO les danseurs suivants:

Catégorie solo: Les 5 (cinq) premiers en Kids – Juniors – Adults

Catégorie duo: Les 5 (cinq) premiers en Kids – Juniors – Adults

Catégorie Small Group: Les 3 (trois) premiers en Kids – Juniors - Adults

Catégorie Formation: Les 3 (trois) premiers en Kids – Juniors – Adults

Des Championnats Suisse

6. Championnat Suisse

Les danseurs qualifiés pour les Championnats Suisse sont ceux dont le nom figure sur l'inscription lors des qualifications. Ils n'est pas possible de changer les danseurs ou d'en rajouter.

Les danseurs qualifiés pour les Championnats Suisse doivent avoir leur domicile en Suisse ou au Liechtenstein. Un danseur étranger de la zone frontalière participant pour la Suisse dans les compétitions internationales ne pourra pas aussi danser pour sa propre nation.

7. Musique

La musique doit être enregistrée sur un CD. Il est conseillé de prévoir une copie. Ne pas enregistrer d'autres morceaux de musique sur le CD de la compétition. Inscrire le nom du groupe et la catégorie sur le CD bien lisible. Aucun autre support n'est autorisé tel que Mp3-MiniDisk, etc.... Les danseurs sont responsables de la lisibilité de la musique qu'ils fournissent. L'organisateur peut aussi vous demander d'envoyer votre CD par poste ou par mail avant la compétition.

Règlement national suisse IDO de compétition

8. Aspect médical

Les organisateurs ont le droit de retirer de la compétition toute personne dont l'état de santé apparaît comme préoccupant et nécessitant des soins médicaux. Chaque participant est responsable de lui-même et doit être en possession d'une assurance personnelle valable, en cas d'accident. En aucun Swiss IDO, ainsi que les organisateurs des tournois ne pourront être tenu pour responsable en cas de problème ou d'accident.

9. Disqualification

En cas de non respect du règlement et des conditions d'inscription (ayant délibérément fournit de fausses coordonnées/nombre de participants/finance d'inscription) les contrevenants se verront de suite disqualifiés du tournoi.

10. Fairplay

Les participants et les spectateurs doivent respecter les règles du fairplay dans le sport. La Swiss IDO peut exclure les contrevenants de tous les concours de la IDO.